

Débat d'Orientation Budgétaire 2021

Le Contexte général

Le Contexte est celui d'une crise sanitaire et économique mondiale, dûe à la pandémie de la COVID 19.

Après avoir fortement chuté au deuxième trimestre, l'activité se relève progressivement dans les pays avancés, à des rythmes variables. Les mesures de soutien auprès des ménages ont permis à la demande intérieure de reprendre plus vigoureusement que l'offre dans la plupart des économies avancées.

Le PIB qui a rebondi au cours du troisième trimestre, en France et à l'échelle européenne, sera néanmoins en baisse de 9 % en France sur l'ensemble de l'année 2020 (source OFCE du 15 octobre 2020).

L'emploi et le pouvoir d'achat des ménages baisseraient en 2020, mais beaucoup moins que l'activité économique.

Ces données de conjoncture ne tiennent pas compte de la deuxième vague actuellement en cours au niveau de l'Europe, ni de l'évolution de la pandémie au cours de prochains mois.

Dans ce contexte, le projet de loi de finances (PLF) pour 2021 est centré sur la relance. Sur les 100 Md€ du plan de relance, plus de 86 Md€ sont financés par l'État. Le Gouvernement annonce :

La concrétisation de la baisse de 10 Md€ des impôts de production à compter de 2021, soit 20 Md€ en cumulé sur deux ans.

- la confirmation des engagements déjà pris par le Gouvernement en matière de baisse des impôts des Français, avec la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales engagée en 2018, et la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés;
- l'ouverture de 36,4 milliards d'euros pour les trois grandes priorités du plan de relance : l'écologie, la cohésion et la compétitivité;
- la poursuite d'une logique partenariale et soutien aux recettes des collectivités territoriales.

Concernant plus précisément les collectivités territoriales avec :

- l'engagement de l'État auprès des territoires avec des actions pour la ruralité (poursuite du déploiement des France Services ...) et pour les quartiers (cités éducatives...);
- les finances des collectivités territoriales avec l'augmentation du concours de l'État aux collectivités locales pour soutenir l'investissement, la DGF, la compensation de la baisse des impôts de production.

Les chiffres dans le rapport de présentation du PLF sont vertigineux « *Le solde budgétaire s'établirait à - 195,2 Md€ en 2020, en dégradation de - 102,0 Md€ par rapport à la prévision de la LFI pour 2020* », selon l'exposé des motifs du PLF 2021. Déficit qui s'explique tant par la réduction des recettes (TVA, impôt sur les sociétés...) par rapport au PLF 2020 que par les dépenses supplémentaires destinées à accompagner la relance.

Concernant plus précisément les éléments de fiscalité, la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales devrait être compensée, pour les communes, dès 2021, par le transfert de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue par les départements et une part des frais de gestion perçus par l'État, notamment sur les taxes d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), cotisations foncières des entreprises (CFE) et cotisations sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE). Un mécanisme de redistribution de la part départementale de la TFPB est prévu afin de garantir à chaque commune une compensation intégrale, avec l'instauration d'un coefficient correcteur « figé » et qui n'évoluera pas d'une année sur l'autre pour corriger les situations de sur et sous-compensation. Compte tenu de cette réforme qui impactera le budget 2021, le Débat d'Orientation Budgétaire est présenté avec les éléments de fiscalité suivants :

-Fiscalité communale : évolution de la base de 1%, reproduction des taux à l'identique de l'année 2020

.-Allocation compensatrice : identique à celles notifiées sur l'année 2020

Les impacts de cette modification de fiscalité seront ajustés sur l'année 2021 en fonction des notifications

Le Contexte local :

Le contexte local, antérieur à la crise, est celui de nombreuses villes moyennes, qui ont souffert d'un certain déclin de leurs centres-villes. La démographie de la commune est en baisse, avec un passage « symbolique » sous la barre des 10 000 habitants (en population municipale).

Par ailleurs, nous avons subi la fermeture de la clinique du Nohain en novembre 2019, qui met en péril à la fois l'offre de services de soins pour le bassin de vie, et l'attractivité de ce bassin.

En rapport avec la crise sanitaire, le monde rural tire néanmoins son épingle du jeu, avec une tendance à la hausse des transactions immobilières.

Rétrospective

Le budget principal a enregistré une baisse notable de son épargne nette, passant de 1015K€ en 2014 à 658K€ en 2019. La période est marquée par la baisse des intérêts versés (-57K€) et la hausse concomitante et continue du remboursement de capital (+132K€), l'annuité passant de 625K€ à 764K€ en 2020. De gros efforts ont également été réalisés sur les charges de fonctionnement courant, ces dernières ayant diminué en moyenne de -1,9% par an au cours des 6 dernières années. Dans le même temps, les produits de fonctionnement courant ont malheureusement progressé de manière similaire, leur diminution étant de -1,5% par an en moyenne sur la période

Le niveau d'investissement moyen 2014/2019 est de 3,2M€ par an.

La commune a baissé ses taux ménages de -3% en 2015, ce qui représente une évolution moyenne de - 0,6% par an sur la période 2014-2019.

La période rétrospective a été marquée par une détérioration des marges de la Commune. L'épargne nette est ainsi passée de 1,1M€ en 2014 à 0,7M€ en 2019.

Affectée par un recul de ses impôts et taxes, par la forte baisse de ses dotations (écrêtement pour besoin de financement (-241K€), contribution au redressement des comptes publics de 675K€ au total), la Commune a dû fournir un effort substantiel de réduction de ses charges tout en maîtrisant la croissance de la charge de sa dette. Pour financer son niveau d'investissement important, la Commune a dû puiser dans ses excédents capitalisés et aborde donc ce nouveau mandat avec des marges financières limitées.

Prospective et orientations 2021

Les enjeux financiers pour les années à venir seront les suivants :

Maîtriser l'évolution de la section de fonctionnement, tout en assurant un niveau de service au public satisfaisant;

Juguler la baisse de sa population, afin de ne pas connaître de choc important sur ses dotations;

Définir un programme d'investissement et une stratégie de financement de ses investissements compatibles avec ses équilibres budgétaires

Les marges de manœuvre sont réduites. Les recettes ne seront pas dynamiques.

Au niveau des recettes de fonctionnement, une relative stagnation des recettes est à prévoir : 11 742 K€, pour 2021 soit + 0.26 % par rapport à 2020.

- le budget 2021 est bâti sans hausse des taux, avec une hausse des bases (automatiquement appliqué par l'état et issu des constructions et extensions réalisées dans l'année)

- Maîtrise des dépenses de fonctionnement : le montant global des dépenses de fonctionnement pour 2021 est de 11 471 K €, soit 3.69 % d'augmentation par rapport à 2020. En comparaison avec 2019 à 11 378 K €, année plus comparable, on stabilise globalement les dépenses à caractère général.

A noter que l'augmentation des subventions aux associations entre 2020 et 2021 correspond principalement au comice agricole 2021 et à l'augmentation de la subvention au CCAS. La commune a donné l'exemple ces dernières années en diminuant ces charges de fonctionnement, un effort important sera demandé aux associations pour 2021.

- Au niveau des dépenses de personnel, on est arrivé au bout des économies possibles, tout en maintenant le niveau de service. Il est proposé une légère augmentation du personnel, mais l'on reste à un niveau de dépenses équivalents à 2017 et toujours inférieur à 2014.

L'autofinancement sera très limité en 2021, les marges de manœuvre sont très réduites.

Aussi, les dépenses d'investissement moyennes sur le mandat à venir seront vraisemblablement inférieures au précédent. Pour l'exercice 2021, la prévision reste à niveau de 3.2 millions d'euros, mais il ne pourra pas être maintenu à ce niveau sur le mandat.

Le financement des investissements sera réalisé par l'emprunt, l'ensemble des subventions attendues pour les projets n'est pas inscrit par prudence mais leur montant viendra amoindrir le recours à l'emprunt.

Grandes orientations :

- priorité à la santé :

La somme de 600 000 € prévue pour la Clinique du Nohain est maintenue sur ce budget 2021, permettant à la commune de contribuer, le cas échéant, aux projets qui pourraient émerger

La construction d'une maison de santé pluridisciplinaire est une priorité.

- attractivité de la ville

Le projet de troisième salle de cinéma est suspendu. Les sommes inscrites permettent de solder le marché en cours. Il pourra être réorienté vers une amélioration de la salle des fêtes.

Continuité actions cœur de ville : aménagement quartier ouest – abord du vieux château : sécurisation et fouille en 2021 pour 65 K€.

Réflexion globale sur l'aménagement des espaces publics : schéma d'aménagement urbain à hauteur de 100 K€ sur 2021/2022.

Habitat : Continuité de la convention de partenariat avec Nièvre Habitat (156 K€ + 187 K€) et travaux de résidentialisation rue de la paix pour 400K€ en 2021.

Montée en puissance du dispositif OPAH à compter du 2^{ème} semestre 2021 – soutien aux propriétaires pour travaux d'amélioration de l'habitat

- transition écologique : un schéma vélo va être étudié et des aménagements provisoires pour les vélos vont être réalisés. Concernant les bâtiments publics, une priorité a été donnée aux investissements générateurs d'économie d'énergie

- scolaire : une étude globale va être menée sur les travaux dans les écoles, avec un programme pluriannuel sur le mandat : un montant de 1,5 millions d'euros est fléché sur 2021/2022/2023.

Autres : un diagnostic voirie avec un programme pluriannuel sur le mandat est également prévu en matière de voirie 80 K€ en 2021, 650 K€ au total.

Fonctionnement :

- de nouvelles dépenses sont prévues pour la participation citoyenne

- adaptation à la crise / solidarité : plateforme numérique pour les écoles / consommables / augmentation du budget du CCAS

Eau / assainissement/ Dette